

Etudiants internationaux en France ? Informez-vous sur les principales évolutions en 2026.

Plusieurs dispositions applicables aux étudiants internationaux évoluent en 2026. Voici l'essentiel pour préparer votre projet d'études en France.

Droits d'inscription différenciés

Les droits d'inscription des étudiants ressortissants de pays non-Union européenne (dits « extra-communautaires ») sont fixés à **2 895 € par an en licence** et **3 941 € par an en master**.

Les montants acquittés contribuent au renforcement des moyens des universités, afin de **garantir un meilleur niveau de service, d'accompagnement et de qualité des formations** proposées aux étudiants internationaux. Ils permettent notamment de renforcer la qualité de l'enseignement, des dispositifs d'accueil et d'intégration (formalités administratives, recherche de logement), les programmes de tutorat et de soutien académique et les activités culturelles.

Les frais acquittés par les étudiants internationaux restent **significativement inférieurs au coût annuel des études pour l'État français, qui continue à financer près des deux tiers de la formation**. Ces frais restent également largement inférieurs à ceux pratiqués par la plupart des pays anglo-saxons.

Visa étudiant : évolution du seuil de ressources

Le seuil minimal de ressources exigé pour l'obtention d'un visa étudiant est porté à **877,50 € par mois**. Il n'avait plus été actualisé depuis 2002.

Cette évolution vise à garantir des conditions de vie en adéquation avec le coût réel de la vie en France, et donc à **favoriser la réussite des étudiants**.

Aide au logement

Les étudiants extra-communautaires ne sont plus éligibles à l'Aide personnalisée au logement (APL). Ils conservent un **accès aux résidences universitaires et aux dispositifs d'accompagnement proposés par les établissements**, qui disposent d'un quota spécifique pour les ressortissants étrangers.

Des dispositifs qui contribuent directement au pouvoir d'achat des étudiants internationaux

Les étudiants internationaux continuent de bénéficier de dispositifs qui contribuent directement à leurs conditions de vie, notamment :

- le droit à la **sécurité sociale** et la possibilité de souscrire à une mutuelle étudiante, donnant accès à un suivi médical d'une qualité reconnue mondialement ;
- la généralisation des **repas à un euro dans tous les restaurants universitaires de France** (sans condition de ressource ou de nationalité) ;
- des **réductions étudiantes** dans les transports et les établissements culturels.